

RAPPORT SUR LA SAUVEGARDE DU SITE ARCHEOLOGIQUE DE BIDZAR

Dans sa correspondance n°00206/MINRESI/B00/C00 du 19 Mars 2007, le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation informait le Centre Provincial de la Recherche et de l'Innovation du Nord (CPRI/N) des risques d'effondrement de la clôture du site archéologique de Bidzar sous l'effet des interventions incontrôlées des populations environnantes pouvant, à court terme, aboutir à la destruction de cet important patrimoine scientifique et culturel.

Le CPRI/N a immédiatement saisi Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord. Les réunions de concertation qui ont suivi ont permis d'élaborer un plan d'action qui permette la sauvegarde de cet important patrimoine.

PLAN D'ACTION

Une équipe du Centre Provincial de la Recherche et de l'Innovation du Nord s'est déportée à Guider, dans la matinée du 19 juin 2007, rencontrer le Préfet du MAYO-LOUTI par ailleurs saisi du problème par le Gouverneur de la Province du Nord.

Après quelques mises au point, une descente sur le terrain a été décidée sous la conduite de Monsieur le Préfet du MAYO-LOUTI.

Une rencontre avec le chef de canton à Bidzar a permis de mieux appréhender la situation et de dresser rapidement l'état des lieux du site archéologique.

ETAT DE LIEUX

- Le site de Bidzar est abandonné depuis une dizaine d'années suite à la mise en retraite du gardien qui en assurait la sécurisation.

- Le gardien mis à la retraite n'a pas été remplacé malgré les requêtes adressées au Ministère de la culture à travers sa Délégation Provinciale du Nord (après l'ORSTOM, les salaires du gardien étaient pris en charge par le Ministre de la Culture).

- La clôture a totalement disparu sur une grande partie autour du site : cornières et grillage ont été vandalisés.

- Les travaux de fabrication des briques le long du mur (partie de la clôture en béton) risquent, à court terme, de voir la disparition totale du dispositif sécuritaire.

- Plus grave, l'exploitation à but lucratif du marbre à l'intérieur même du site protégé risque d'entraîner, à très court terme, la disparition des peintures rupestres reconnues d'importance historique dont la sécurisation est effective depuis au moins les années 80.

MESURES PRECONISEES

Le Préfet du MAYO-LOUTI et le CPRI/N ont préconisé de mesures appropriées nécessaires à la survie du patrimoine scientifique et culturel de Bidzar.

MESURES IMMEDIATES) plus petit

- Le recrutement de deux gardiens temporaires pour la sécurisation du site ; 02 personnes ont été pressenties dont OUMAROU MOUNDOU, le fils de l'ancien gardien retraité qui a assuré la sécurité du site pendant 03 ans sans qu'aucun salaire ne lui soit versé ;

et HAMAN SALI décrit par le chef de canton comme une personne dynamique et disponible.

- La sensibilisation des populations riveraines sur l'importance scientifique et culturelle du site pour les générations futures. Le Sous-préfet de Figuil devait réunir toutes les populations de Bidzar le lendemain de la descente sur le terrain autour du chef de canton et autres autorités traditionnelles.

- Avertir les populations des pénalités encourues après destruction des sites protégés.

MESURES A COURT ET MOYEN TERME) *plus petit*

- La prise en charge des gardiens temporaires devrait intervenir dans le budget de fonctionnement 2008.

- La reconstruction et la consolidation du mur devraient être envisagée^s à court ou moyen terme.

- L'action de sensibilisation doit être continue pour que les populations locales prennent conscience de l'importance du patrimoine national.

Toutes ces mesures devraient être prises en compte pour la survie du site de Bidzar.

RAPPORT SUR L'INSPECTION DU SITE ARCHEOLOGIQUE DE BIDZAR

Suite au plan d'action élaboré pour la sauvegarde du site archéologique de Bidzar, une équipe du Centre Provincial de la Recherche et de l'Innovation du Nord s'est déportée sur le terrain dans la matinée du 24 août 2007 dans le cadre d'une inspection de l'état des lieux par rapport aux mesures préconisées lors de la dernière descente.

ETAT DES LIEUX

- Le site de Bidzar est depuis le 10 août 2007 sous la sécurité de deux jeunes gardiens.
- Les deux gardiens sont ceux qui avaient été pressentis lors de la descente sur le terrain de Mr. Le Préfet du Mayo-Louti et d'une équipe du CPRI/N le 19 juin 2007. **BOUBA MOUNDOU**, le fils de l'ancien gardien retraité qui a assuré la sécurité du site pendant 03 ans sans qu'aucun salaire ne lui soit versé ; et **MADI SALI MANA**.
- Ces gardiens assurent la sécurité du site en tant que gardien de jour et gardien de nuit. C'est ainsi que arrivée sur les lieux, l'équipe du CPRI/NORD a rencontré **BOUBA MOUNDOU** qui assurait son rôle de gardien de jour. Il a fait comprendre que son coéquipier travaillait comme gardien de nuit raison pour laquelle il ne se trouvait pas sur les lieux en ce moment précis.
- La présence des gardiens et la sensibilisation des populations riveraines sur l'importance scientifique et culturelle du site pour les générations futures ont limité l'exploitation du marbre à l'intérieur du site. En effet, sur la recommandation du Préfet du MAYO- LOUTI lors de notre descente sur le terrain le 19 juin 2007, le Sous-préfet de Figuil a réuni toutes les populations de Bidzar autour du chef de canton et autres autorités traditionnelles. Malheureusement, nous n'avons pas pu le rencontrer ce jour (24 août 2007) pour avoir de plus amples informations car il était en congé.
- Qu'à cela ne tienne, les populations sont averties des pénalités encourues après destruction des sites protégés.

MESURES PRECONISEES

Le Préfet du MAYO-LOUTI et le CPRI/NORD avaient préconisé des mesures appropriées, nécessaires à la survie du patrimoine scientifique et culturel de Bidzar.

Comme mesures immédiates,

La sécurisation du site archéologique est effective, les deux gardiens, Bouba Moundou et Mani Sali Mana ayant pris fonction depuis le 10 Août 2007. Mais il faut espérer que leur prise en charge par le Ministère de la Culture interviendra rapidement.

Une rencontre avec Monsieur le Délégué de la Culture du nord est d'ailleurs en vue

En effet, après l'ORSTOM, et jusqu'à sa mise en retraite, les salaires du gardien étaient pris en charge par le Ministre de la Culture. A cet effet, Monsieur le Délégué de la Culture a été informé des risques d'effondrement de la clôture du site archéologique de Bidzar suivant copies des correspondances n°00206/MINRESI/BOO/COO du 19 Mars 2007, et du rapport du CPRI/N sur Les mesures à prendre pour la sauvegarde du site. De plus, le gardien **BOUBA OUMAROU** nous a fait comprendre qu'ils ont déposé tout récemment des nouveaux dossiers au service Provincial de la Culture du Nord pour leur éventuelle prise en charge.

Comme mesures à court et moyen terme

- La reconstruction et la consolidation du mur devraient être envisagées.
 - L'action de sensibilisation doit être continue pour que les populations locales prennent effectivement conscience de l'importance de ce patrimoine national.
- Toutes ces mesures devraient être prises en compte pour la survie du site de Bidzar.

RAPPORT SUR L'INSPECTION DU SITE ARCHEOLOGIQUE DE BIDZAR

Suite au plan d'action élaboré pour la sauvegarde du site archéologique de Bidzar, une équipe du Centre Provincial de la Recherche et de l'Innovation du Nord s'est déportée sur le terrain dans la matinée du 24 août 2007 dans le cadre d'une inspection de l'état des lieux par rapport aux mesures préconisées lors de la dernière descente.

ETAT DES LIEUX

- Le site de Bidzar est depuis le 10 août 2007 sous la sécurité de deux jeunes gardiens.
- Les deux gardiens sont ceux qui avaient été pressentis lors de la descente sur le terrain de Mr. Le Préfet du Mayo-Louti et d'une équipe du CPRI/N le 19 juin 2007. **BOUBA MOUNDOU**, le fils de l'ancien gardien retraité qui a assuré la sécurité du site pendant 03 ans sans qu'aucun salaire ne lui soit versé ; et **MADI SALI MANA**.
- Ces gardiens assurent la sécurité du site en tant que gardien de jour et gardien de nuit. C'est ainsi que arrivée sur les lieux, l'équipe du CPRI/NORD a rencontré **BOUBA MOUNDOU** qui assurait son rôle de gardien de jour. Il a fait comprendre que son coéquipier travaillait comme gardien de nuit raison pour laquelle il ne se trouvait pas sur les lieux en ce moment précis.
- La présence des gardiens et la sensibilisation des populations riveraines sur l'importance scientifique et culturelle du site pour les générations futures ont limité l'exploitation du marbre à l'intérieur du site. En effet, sur la recommandation du Préfet du MAYO- LOUTI lors de notre descente sur le terrain le 19 juin 2007, le Sous-préfet de Figuil a réuni toutes les populations de Bidzar autour du chef de canton et autres autorités traditionnelles. Malheureusement, nous n'avons pas pu le rencontrer ce jour (24 août 2007) pour avoir de plus amples informations car il était en congé.
- Qu'à cela ne tienne, les populations sont averties des pénalités encourues après destruction des sites protégés.

MESURES PRECONISEES

Le Préfet du MAYO-LOUTI et le CPRI/NORD avaient préconisé des mesures appropriées, nécessaires à la survie du patrimoine scientifique et culturel de Bidzar.

Comme mesures immédiates,

La sécurisation du site archéologique est effective, les deux gardiens, Bouba Moundou et Mani Sali Mana ayant pris fonction depuis le 10 Août 2007. Mais il faut espérer que leur prise en charge par le Ministère de la Culture interviendra rapidement.

Une rencontre avec Monsieur le Délégué de la Culture du nord est d'ailleurs en vue

En effet, après l'ORSTOM, et jusqu'à sa mise en retraite, les salaires du gardien étaient pris en charge par le Ministre de la Culture. A cet effet, Monsieur le Délégué de la Culture a été informé des risques d'effondrement de la clôture du site archéologique de Bidzar suivant copies des correspondances n°00206/MINRESI/BOO/COO du 19 Mars 2007, et du rapport du CPRI/N sur Les mesures à prendre pour la sauvegarde du site. De plus, le gardien **BOUBA OUMAROU** nous a fait comprendre qu'ils ont déposé tout récemment des nouveaux dossiers au service Provincial de la Culture du Nord pour leur éventuelle prise en charge.

Comme mesures à court et moyen terme

- La reconstruction et la consolidation du mur devraient être envisagées.
 - L'action de sensibilisation doit être continue pour que les populations locales prennent effectivement conscience de l'importance de ce patrimoine national.
- Toutes ces mesures devraient être prises en compte pour la survie du site de Bidzar.

SITE ARCHEOLOGIQUE DE BIDZAR (MAYO-LOUTI : PROVINCE DU NORD)

L'archéologie est la science qui recherche et analyse les vestiges de l'activité humaine. Elle permet d'étudier les civilisations anciennes et d'entrevoir l'environnement écologique et l'évolution des processus culturels des périodes les plus reculées.

Des vestiges de l'activité humaine préhistorique sont connus depuis les années 30 dans le Mayo – Louti. Il s'agit de peintures rupestres gravées sur des dalles de marbre.

Le site archéologique de Bidzar, principal champ rupestre du Mayo-Louti, est reconnu d'intérêt historique pour la science et la culture depuis les années 70. Sa sécurisation est effective au début des années 1980 :

- interdiction d'exploitation des dalles de marbre portant des gravures préhistoriques,
- clôture du site par un mur en béton surmonté d'un grillage de barbelés.

Ce site est aujourd'hui menacé de disparition par l'action in contrôlée des populations environnantes :

- travaux de fabrication des briques le long de la clôture,
- vol et pillage du grillage surplombant la clôture,
- exploitation à but lucratif du marbre à l'intérieur du site protégé.

L'effondrement de la clôture est à prévoir à court terme si aucune action n'est entreprise.

*** Etat des lieux.**

Une équipe du Centre Provincial de la Recherche et de l'Innovation du Nord (CPRI/N) visitera le site de Bidzar sous la conduite de Monsieur le Préfet du Mayo-Louti, accompagné des chefs traditionnels intéressés. Cette visite permettra :

- de faire un état des lieux de la sécurisation du site (état réel de la clôture),
- de préconiser des mesures nécessaires à la sauvegarde du champ rupestre,
- de sensibiliser les populations riveraines sur l'importance scientifique et culturelle du site pour les générations futures,
- d'avertir les populations des pénalités encourues après destruction des sites protégés.

*** Action à entreprendre**

Un rapport détaillé de l'état des lieux ainsi que les suggestions préconisées seront présentés à Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord, qui décidera, en accord avec Madame le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, des mesures adéquates pour la sauvegarde du site archéologique de Bidzar.

Documentation scientifique jointe :

- les gravures préhistoriques de Bidzar (Cameroun),
- organisation de la recherche archéologique au Cameroun,
- des recherches pré et protohistoriques conduites par l'ORSTOM du Diamaré et l'Adamaoua.